



MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT  
EN SCIENCES DE LA SANTÉ  
(DFPSS)

No : DFPSS-10-25-527

Port-au-Prince, le 20 OCTOBRE 2025

CIRCULAIRE

À l'attention des Directeurs et Responsables des Institutions de Formation en Odontologie et en Pharmacie

Objet : Lancement officiel des inscriptions aux Examens pour l'obtention du permis d'exercer en Odontologie et en Pharmacie

Monsieur (Madame),

La Direction de la Formation et de Perfectionnement en Sciences de la Santé (DFPSS) a l'honneur d'informer les responsables d'institutions de formation en **Odontologie et en Pharmacie** reconnues du **lancement officiel des inscriptions aux Examens d'État pour les filières Odontologie et Pharmacie**.

Cette initiative s'inscrit dans la mise en œuvre progressive des examens d'État pour les différentes catégories de professionnels en sciences de la santé, conformément aux orientations du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) visant à garantir la **qualité, la rigueur et l'harmonisation** des formations dans le domaine des sciences de la santé.

Les inscriptions seront ouvertes du **3 au 28 novembre 2025**. Les frais d'inscription s'élèvent à **quinze milles (15000) gourdes par candidat**. Ce montant sera versé sous la forme **d'un chèque de direction à l'ordre du Ministère de la Santé Publique et de la Population** en fonction du nombre de candidats retenus.

Le dossier de chaque candidat devra contenir les éléments suivants:

- NIF
- NINU
- Acte de naissance ou extrait des archives
- Diplôme Bac 1 et 2 ou Bac unique
- Photos (2) d'identité récente en studio avec nom du candidat écrit au verso
- Relevés de notes des quatres (4) années d'études
- Diplôme de fin d'études
- Document des travaux de fin d'études (si disponible)

Les diplômés en pharmacie devront de plus présenter:

- Un bulletin de travaux pratiques:  
*En laboratoire et en officine*
- Un bulletin de stages pratiques :  
*Un Stage hospitalier (minimum 6 semaines)*  
*Un Stage en DPM/MT (minimum 4 mois)*

Les diplômés en Odontologie devront aussi présenter:

- Un rapport de travaux pratiques au labo
- Un rapport de stages pratiques en clinique universitaire
- Un rapport de stage externes
- Un rapport de stage spécialisés

La DFPSS compte sur la collaboration des institutions de formation afin d'assurer la diffusion rapide de cette information auprès de leurs diplômés et étudiants concernés. Pour toute information complémentaire, prière de contacter la **Direction de la Formation et du Perfectionnement en Sciences de la Santé (DFPSS)**.

3691-0400

[dfpssmspp.2022@gmail.com](mailto:dfpssmspp.2022@gmail.com)

Dr Vladimir E. LARSEN  
Directeur de la DFPSS

